

AMAPL'ANETH

Contrat Pain et Brioche pour la saison 2021 – 2022

établi entre la productrice : **Véronique CAU-VINCENT**, 7 rue de la Mairie, 77710 Paley

tél 01 64 31 47 37 / 06 71 59 44 59. Mail veronique.cau-vincent@wanadoo.fr

Et l'adhérent de l'AMAPL'ANETH

Nom, Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail _____

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR PARTENAIRE

Qualité et diversité des produits :

Les pains sont produits à partir de farines bio.

Les brioches sont produites à partir de farine, lait, beurre, œuf, sucre bio.

Les ingrédients complémentaires des pains spéciaux et brioches (autres que "Nature") ne sont pas tous issus de l'agriculture biologique.

ENGAGEMENTS DES ADHERENTS

L'adhérent a signé le document d'adhésion à l'Amapl'aneth pour la période considérée ; il est jour de sa cotisation. Les commandes sont prépayées par chèques établis à l'ordre du « Le fournil de Violette ».

SAISON 2021-2022

Composition des produits :

Chaque adhérent compose son panier (*identique à chaque livraison*) à partir de la liste des produits ci-dessous :

- ⇒ **Le pain** (450 gr ou 800 gr) est fabriqué avec de la farine bio T80 (semi-complète). La pâte à pain est levée au levain naturel, pétrie à la main, cuisson dans un four à bois ;
- ⇒ **Les pains spéciaux** (450g) sont différents à chaque livraison : chorizo-fromage, noix-raisin-miel, figues ;
- ⇒ **Les pains aux graines** (450g) graines de lin, tournesol, sésame, millet
- ⇒ **Les brioches diverses** (500g) sont différentes à chaque livraison : nature; pépites chocolat, orange; chocolat-orange.
- ⇒ **Les pains de mie** (550 g) farine semi-complète, lait, beurre, levain, levure, sel, sucre ;
- ⇒ Certains ingrédients complémentaires des pains "spéciaux" et des brioches (autres que "Nature") ne sont pas tous issus de l'agriculture biologique.

	Qté	Prix €	Bimensuel		Mensuel		Total €	Réglement		Dépôt Banque
			x19	€	X 13	€		Nb		
Pain 800g		5,00	x19	€	X 13	€	€	1	1 chq de €	31-mars
Pain 450g		3,00	x19	€	X 13	€	€			
Pain graines		4,00	x19	€	X 13	€	€	2	2 chq de €	30-mai 30-nov
Pain spécial		4,00	x19	€	X 13	€	€			
Brioche nature		6,00	x19	€	X 13	€	€	4	4 chq de €	30-avr 30-jul 30-oct 30-Janv
Brioche diverses		6,00	x19	€	X 13	€	€			
Pain de Mie		5,00			X 8	€	€			
TOTAL				€		€	€			

Les Livraisons : selon le type de contrat (bimensuel = 19 ; mensuel = 13 ; pour pain de mie = 8) elles seront réparties entre le 20-mars-21 et le 26 fév-22. Voir le tableau détaillé des dates en annexe 1

Fait en double exemplaire, A _____ Le _____

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur partenaire :

	Distributions selon contrat		
	Bimensuel	Mensuel	Pain de mie
20-mars			1
27-mars	1	1	
10-avr			1
17-avr	1	1	
01-mai	1	1	
29-mai	1	1	
12-juin	1		
19-juin			1
26-juin	1	1	
10-juil	1	1	
28-août	1	1	
11-sept	1		
18-sept			1
25-sept	1	1	
09-oct	1		
16-oct			1
23-oct	1	1	
06-nov	1		
27-nov	1	1	
04-déc			1
11-déc	1	1	
08-janv	1	1	
22-janv	1		
29-janv			1
05-févr	1	1	
19-févr	1		
26-févr			1
Total distrib	19	13	8